
Postulat : Augmenter les moyens de la Police Nord-Vaudois (PNV)

La perception d'insécurité dans notre centre-ville a augmenté, ce qui a nécessité un renforcement des patrouilles policières, souvent au détriment d'autres missions. Malgré ces efforts, la présence policière demeure insuffisante. Les patrouilles sont trop rares, et les trafiquants de drogue opèrent ouvertement. La Police Nord Vaudois (PNV) a besoin de plus d'effectifs.

Il ne s'agit pas ici de remettre en question la politique des quatre piliers, mais de renforcer l'axe de la répression et du contrôle. Pour lutter efficacement contre le trafic de stupéfiants, il est essentiel de renforcer la présence policière, de maintenir l'ordre public et de protéger les citoyens des effets néfastes de ce trafic. Une plus grande visibilité des forces de l'ordre dissuade les trafiquants et renforce le sentiment de sécurité des habitants, ce qui améliore la qualité de vie et encourage l'usage des espaces publics. Ce renforcement aura également un impact positif sur la prévention et la dissuasion de la délinquance.

Cependant, nous sommes tous conscients des contraintes budgétaires et des difficultés financières actuelles de la Ville. Une augmentation des effectifs de la PNV entraînerait inévitablement une hausse des charges, ce qui, au vu des pertes financières de ces dernières années, serait malvenu. Il serait donc prudent que des économies équivalentes soient réalisées dans d'autres services pour compenser cette hausse. Ces économies devraient être comparables en termes d'ampleur, de durée et de pérennité — des mesures ponctuelles ne sauraient compenser des dépenses durables.

Le Conseil communal a des compétences limitées pour répondre à cette situation. Selon l'article 100 du Règlement du Conseil communal, il autorise les dépenses de la commune via l'adoption du budget, mais l'élaboration de ce dernier relève de la compétence de la Municipalité. Quant à l'engagement de personnel à la PNV, cette responsabilité appartient à l'association concernée, et plus précisément à son comité de direction.

Ce postulat se limite donc à demander que la Municipalité évalue le renforcement des effectifs nécessaire pour répondre à cette situation, et examine la possibilité d'intégrer cette évaluation dans son processus budgétaire.

Je formule également le vœu que la Municipalité identifie des économies durables dans d'autres domaines, permettant de compenser les charges supplémentaires engendrées par l'augmentation des effectifs. En fonction des échanges et des orientations exprimées lors du débat, la Municipalité pourra, à sa discrétion, intégrer les impulsions du Conseil communal dans l'élaboration de son budget.

Postulat

Le Conseil Communal invite la Municipalité à étudier l'opportunité d' :

- Estimer l'augmentation d'effectif (EPT) qui serait nécessaire pour arriver à une présence policière plus soutenue aux alentours de la Place d'Armes et de la Gare et suffisante pour améliorer sensiblement la perception de sécurité et lutter contre le deal de rue.
- Intégrer les résultats de cette estimation dans le processus budgétaire.